



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le dixième jour de décembre deux mille douze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7756-12-2012 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant le point :

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 28 novembre 2012.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2012.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7757-12-2012 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 0,00 \$
Comptes payés, pour un total général de 9 810,41\$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7758-12-2012 TNO

Plaque permanente, amélioration des infrastructures de loisirs à Cap-Seize, programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QU'à la demande de M. Allen Cormier, préfet, une inauguration pour l'amélioration des infrastructures de loisirs du secteur de Cap-Seize aura lieu cet hiver ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, Hydro-Québec fournira une plaque permanente qui sera apposée sur un bâtiment des infrastructures de loisirs ;

CONSIDÉRANT QU'apparaîtra le texte suivant sur la plaque :

L'amélioration des infrastructures de loisirs dans le secteur de Cap-Seize de la MRC de La Haute-Gaspésie a été réalisée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.

Par ce programme, Hydro-Québec soutient le développement des collectivités qui accueillent ses nouvelles installations de transport d'énergie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte le texte apparaissant ci-dessus sur la plaque permanente;
2. autorise d'opposer cette plaque sur un bâtiment des infrastructures de loisirs dans le secteur de Cap-Seize.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7759-12-2012 TNO

Facture d'Hydro-Québec pour les infrastructures de loisirs, comité des sports de Cap-Seize

CONSIDÉRANT QUE le comité des sports de Cap-Seize enr. a présenté au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie la facture n° 622 600 873 772 d'Hydro-Québec de 438,09 \$ pour les infrastructures de loisirs à Cap-Seize;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande au conseil de payer cette facture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le paiement de la facture n° 622 600 873 772 d'Hydro-Québec de 438,09 \$ pour les infrastructures de loisirs à Cap-Seize.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7760-12-2012 TNO

Installation d'un lampadaire route Saint-Bernard-des-Lacs

CONSIDÉRANT la circulation de transport des blocs de pierre sur la route Saint-Bernard des Lacs ;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu dangereux de circuler le soir pour un piéton et en autobus scolaire ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable, pour la sécurité des gens, d'installer un lampadaire ;

CONSIDÉRANT le dépôt de la soumission d'Électropage S.C.C. de 525,00 \$, plus taxes, pour le matériel et la main-d'œuvre, et de 180,00 \$, plus taxes, pour l'installation du lampadaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise l'installation d'un lampadaire sur les abords de la route Saint-Bernard-des-Lacs ;
2. accepte la soumission d'Électropage S.C.C. de 525,00 \$, plus taxes, pour le matériel et la main-d'œuvre, et de 180,00 \$, plus taxes, pour l'installation du lampadaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7761-12-2012 TNO

Ressource municipale Sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE la Direction des opérations du ministère de la Sécurité publique implante un nouveau système au Centre des opérations gouvernementales afin de supporter les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie lors d'une catastrophe réelle ou appréhendée ;

CONSIDÉRANT QUE, plus précisément, le Système d'alerte aux partenaires (SAAP) servira à la transmission des avertissements et des alertes d'Environnement Canada, à la mobilisation du personnel de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) ainsi qu'à la mobilisation des partenaires des organisations municipales, régionales et provinciales de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE les coordonnées utilisées pour les campagnes d'alerte émises par le SAAP seront puisées dans le Bottin d'urgence en sécurité civile et incendie (BCI) ;

CONSIDÉRANT QU'il est donc primordial que ces informations soient à jour et correctement saisies dans le BCI ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 6994-04-2011 TNO titrée *Nomination responsable des mesures d'urgence TNO* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 6994-04-2011 TNO titrée *Nomination responsable des mesures d'urgence TNO* par celle-ci ;

2. nomme les personnes avec les fonctions suivantes :

M. Christian Pelletier, coordonnateur des mesures d'urgence
M. Sébastien Lévesque, coordonnateur adjoint des mesures d'urgence
M. Dan Michel Lévesque, S.C.-responsable substitut coordination

Autres personnes faisant partie de la liste des ressources municipales :

M. Sébastien Lévesque, directeur général de la MRC
M. Carol Dugas, S.C.-responsable sécurité incendie
M. Gilles Demers, S.C.-responsable de la sécurité des personnes
M. Allen Cormier, préfet de la MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7762-12-2012 TNO

Liste de priorités pour le programme *RénoVillage*

CONSIDÉRANT QU'en juin 2012, une liste de priorités de quatre noms de propriétaires avait été établie pour le TNO dans le cadre du programme *RénoVillage* ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, il ne reste qu'un propriétaire admissible;

CONSIDÉRANT QU'un autre propriétaire s'est inscrit à ce programme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ajoute à la liste de priorités actuelle du programme *RénoVillage* pour 2012-2013, soit :

45 points : Résidence du 677, route du Parc, à Cap-Seize.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7763-12-2012 TNO

Acceptation des travaux rivière Sainte-Anne

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a octroyé le contrat de restauration d'un enrochement existant le long de la rivière Sainte-Anne à Construction BCK inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte le rapport final des travaux réalisés par Construction BCK inc. pour la restauration d'un enrochement existant le long de la rivière Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 30 à 19 h 39.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOEL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 40.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».